

Le 28 janvier 2008, le Canada, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ont finalement signé un accord de libre-échange qui se traduira, entre autres, par un meilleur accès pour les entreprises canadiennes à certaines des économies les plus riches et les plus avancées du monde. La signature de cet accord a été l'aboutissement de 10 années de travail exténuant, d'innombrables réunions et d'échanges incessants de courriels. Nous doutions d'y parvenir un jour...

UN PONT SUR L'ATLANTIQUE

PAR COLLEEN BROCK

C'est au printemps 1998, par un matin radieux, que la délégation canadienne a atterri pour la première fois à Reykjavik, en Islande. Nous étions tous très enthousiastes à l'idée d'engager des négociations sur un nouvel accord de libre-échange très attendu avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui comprend l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Notre équipe était chargée de négocier les règles d'origine et les programmes de facilitation du commerce. Les règles d'origine sont utilisées pour déterminer le pays d'origine d'un produit. Comme les accords de libre-échange (ALE) ne visent que les biens et les produits originaires d'un des pays signataires, les règles d'origine sont un élément essentiel.

notre groupe allait devoir se réunir deux fois plus souvent que les autres groupes de négociation. Toutefois, tout ce dur labeur n'a pas été sans compensation : lors de notre réunion à Oslo, en Norvège, en juin 1999, nous avons eu droit à une croisière le long du fjord d'Oslo et nous avons passé une fin de semaine au Liechtenstein en novembre de la même année, deux expériences inoubliables.

Notre dernière réunion du XXe siècle s'est déroulée à Genève, en mai 2000. Je venais d'assumer le rôle de négociatrice principale des règles d'origine, et nous croyions être parvenus à un consensus sur presque tous les points. À la réunion plénière de la semaine suivante, le négociateur en chef du Canada a annoncé qu'il pouvait tout régler sauf une dernière question litigieuse et qu'il s'attendait

« Le dernier jour, un immense seau rempli de glace a été apporté afin d'y plonger le champagne. Il est demeuré là presque une heure, intouché, avant d'être ramené à la cuisine. Cette opération s'est répétée au moins quatre fois au cours de l'après-midi et de la soirée. »

Nous avons compris rapidement que, malgré nos économies similaires, nous avons des systèmes de vérification de l'origine totalement différents : le système européen est axé sur les exportations et le système canadien sur les importations. Nous avons reçu une copie des règles d'origine et des procédures douanières négociées antérieurement entre l'AELE et un autre partenaire commercial, et les représentants de l'AELE nous ont suggéré de simplement remplacer le nom de ce dernier par celui du Canada. Nous avons remercié le négociateur principal de l'AELE et indiqué que nous pourrions avoir des idées différentes sur la question, ce qui a donné lieu à une série de négociations longues et ardues.

Notre réunion suivante s'est tenue à Ottawa à l'automne 1998. Dès le début des négociations, il est devenu évident pour les deux parties que, en raison des questions épineuses et cruciales débattues par l'équipe de négociation des règles d'origine, principalement sous l'effet des différences entre nos systèmes d'administration,



DU TRAVAIL BIEN FAIT : Colleen Brock en compagnie du ministre du Commerce, David Emerson, lors d'un événement célébrant la signature de l'entente avec l'AELE. Le négociateur en chef, David Plunkett, se trouve en arrière-plan.